

## Index WATTS INDUSTRIES FRANCE sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 1<sup>er</sup> mars 2023, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de publier un index portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet index s'appuie sur quatre indicateurs mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	35	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>	<b>85</b>	<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>85</b>	<b>100</b>

Pour la période de référence 2022, l'index de WATTS INDUSTRIES FRANCE est de 85 points sur 100